

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Corbarieu

Communauté d'Agglomération du Grand Montauban

Contrat Cadre

2019 - 2021



Photo : www.leuropevueduciel.com



Entre,

Contrat « Bourg-Centre / Occitanie Pyrénées-Méditerranée ». Commune de Corbarieu

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, représenté par Christian ASTRUC, son Président,

La Commune de Corbarieu, représentée par Aline CASTILLO, son Maire,

La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, représentée par Brigitte BAREGES, sa Présidente,

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Tarn-et-Garonne, représenté par Colette JALAISE, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016, N°CP/2017-MAI/11.11 du 19 mai 2017, N°CP/2017/AP-JUIN/09 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017, N°CP/2017-DEC/11.21 de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018/2021,

Vu la délibération N°CP/2018-DEC/11.11 de la Commission Permanente du 7 décembre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée approuvant le Contrat de Développement territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban pour la période 2018/2021,

Vu la délibération N°CP/2019-DEC/11.09 de la Commission Permanente du 13 décembre 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Corbarieu,

Vu la délibération n°CD20180627_29 du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne en date du 27 juin 2018 portant sur l'approbation des principes généraux des Contrats Territoriaux Occitanie,

Vu la délibération n° CD20190403-59 du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne en date du 3 avril 2019 portant sur l'approbation des principes généraux des contrats Bourg-Centre,

Vu la délibération n°2020_06_08 de la Commune de Corbarieu en date du 29 juin 2020,

Vu la délibération n°261/12/2019 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban en date du 17 décembre 2019,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1 612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs ...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine, ...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, ...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex-régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,

- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, la commune de Corbarieu, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban en y associant les services de l'Etat et le CAUE.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Corbarieu vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie—qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales—patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la commune et de son territoire

Corbarieu, une commune rurale au cœur de l'agglomération

La Commune de Corbarieu est située sur le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération de Montauban, qui regroupera vingt-deux communes avec l'entrée d'Escatalens, au sud du département de Tarn-et-Garonne.

Elle se trouve plus précisément sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, au sud de Montauban, et est limitrophe avec les autres communes de l'agglomération que sont Bressols, Saint-Nauphary et Reyniès ainsi qu'avec la Communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne (Labastide Saint-Pierre et Orgueil).

Située sur la rive droite du Tarn qui constitue une barrière naturelle avec les communes de Bressols, Labastide-Saint-Pierre et Orgueil, c'est essentiellement vers la commune de Montauban que se développent les relations et les échanges.

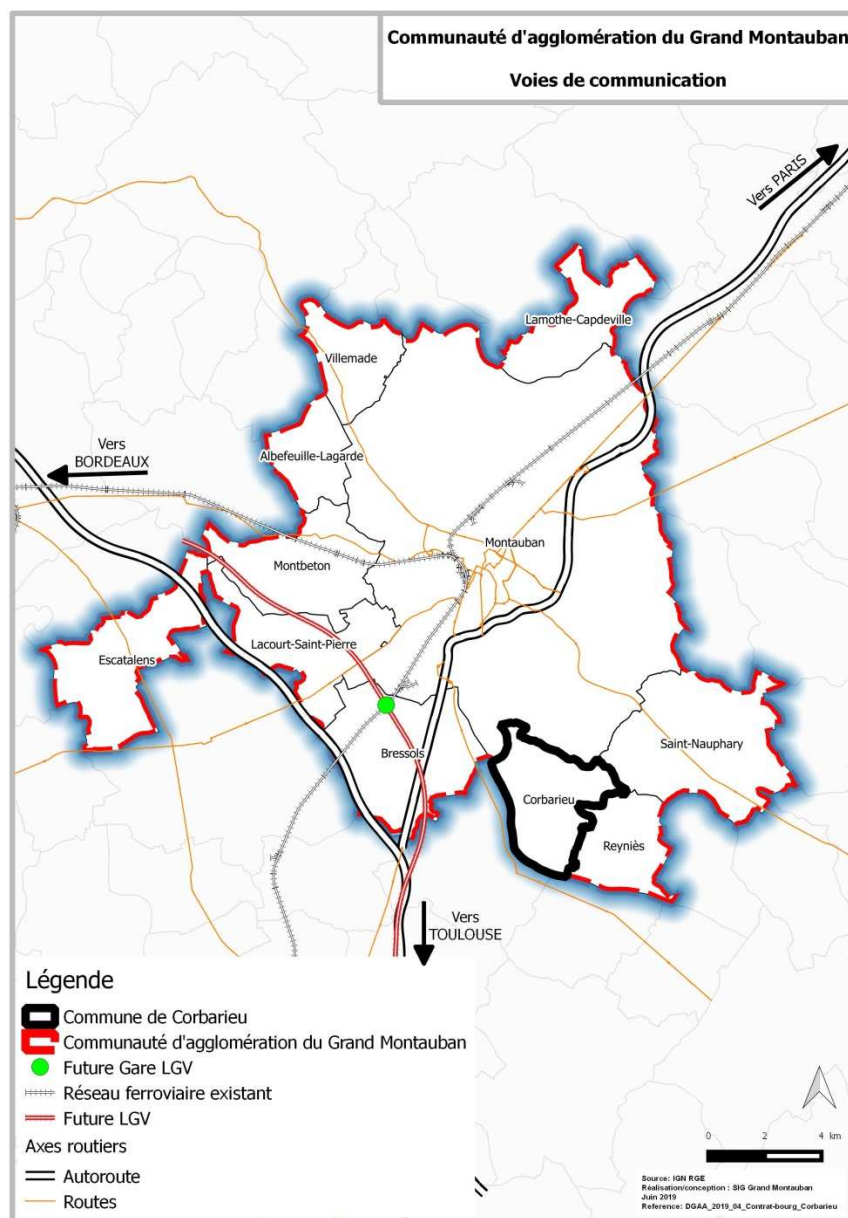
La commune est ainsi au cœur de l'aire urbaine de Montauban et bénéficie de ce fait de son attractivité économique et résidentielle en attirant, pour sa part, une population désireuse de s'installer sur un territoire rural offrant une certaine qualité de vie.

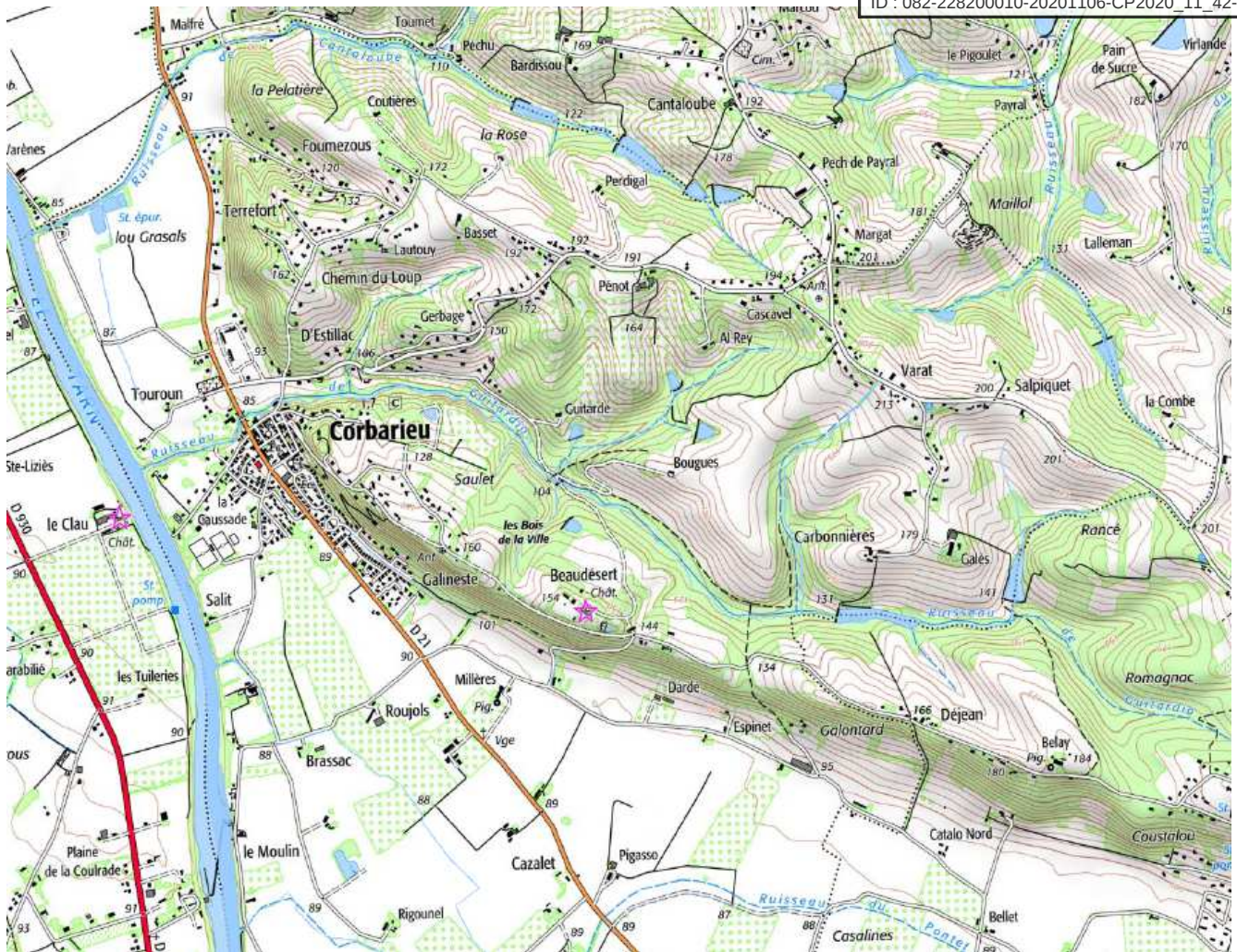
Sa situation géographique lui procure de nombreux autres avantages :

- au sein même de l'agglomération montalbanaise, la présence des réseaux de transports collectifs assure une liaison régulière avec le territoire montalbanais qui bénéficie en premier lieu aux scolaires de la commune mais également à l'ensemble des habitants ;
- une ouverture sur l'aire urbaine toulousaine, principalement grâce à la proximité du nœud autoroutier A62 Toulouse-Bordeaux/A20 Toulouse/Limoges qui la place à vingt minutes de la métropole ;

- la présence de réseaux ferroviaires avec la proximité de la gare de Montauban qui permet d'accéder aux lignes de chemin de fer Toulouse/Paris (via Bordeaux)/POLT, Grand Sud (Marseille).

A cet égard, le projet d'aménagement de la ligne LGV GPSO entre Bordeaux et Toulouse ainsi que d'aménagement d'une gare sur le territoire intercommunal (Bressols) renforcera encore l'attractivité de la commune et créera des besoins supplémentaires en logements, services ou équipements.





Une commune caractérisée par un habitat dispersé et soumis à de nombreuses contraintes environnementales

Corbarieu s'est développé autour de son centre-bourg qui se trouve sur la plaine à l'ouest de la commune, sur l'axe routier principal (RD n°21) et à proximité du Tarn. Ce bourg regroupe l'essentiel des services à la population (équipements publics et commerces).

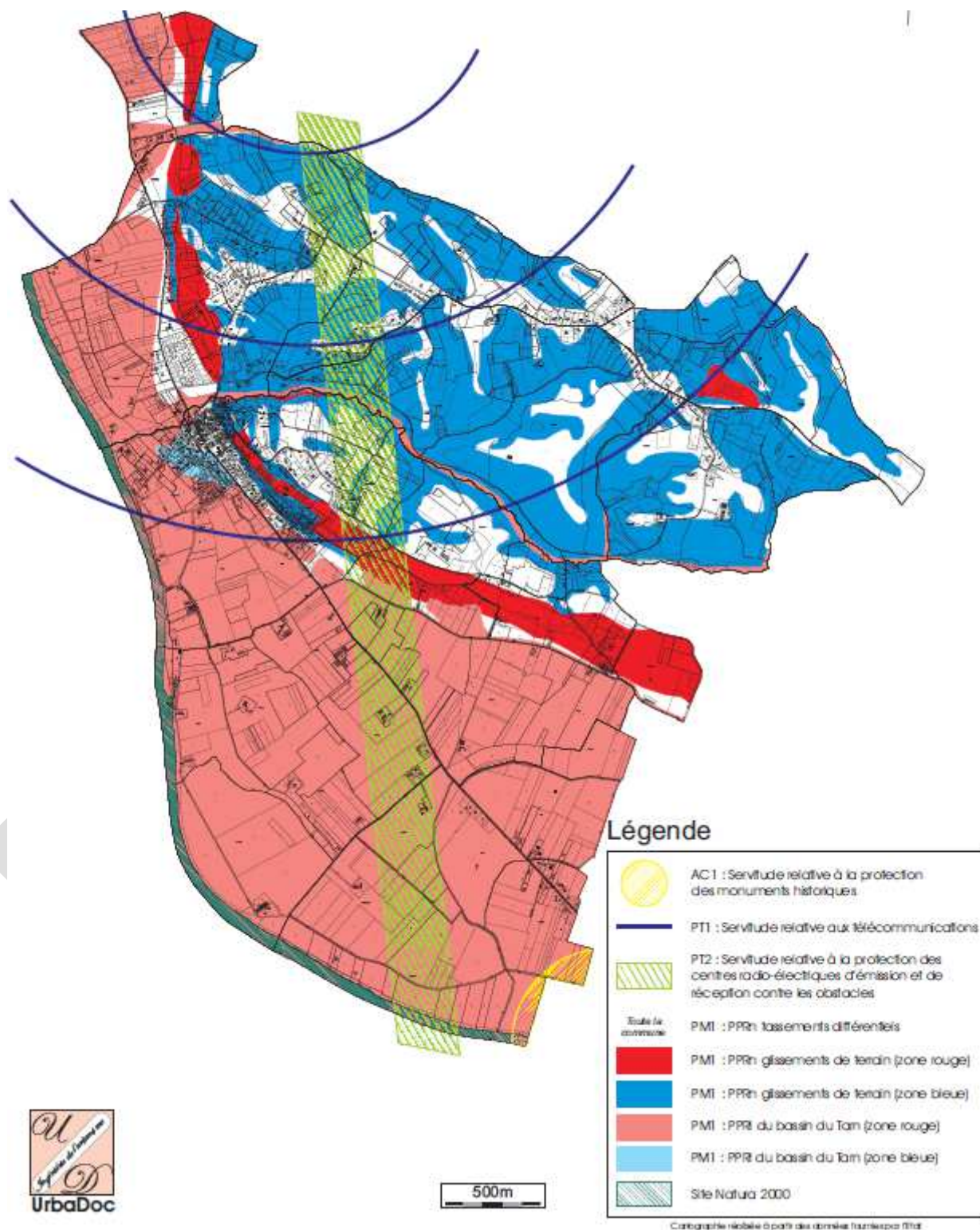
Du fait de cette proximité du Tarn et de son classement en zone inondable, l'ensemble des terrains situés entre ce dernier et la RD n°21 se trouve en zone inondable (zone rouge), rendant de ce fait impossible toute construction nouvelle sur presque la moitié du territoire et limitant le développement de son centre-bourg.

Le bourg est cependant caractérisé par la présence de nombreux logements dégradés appartenant au parc privé. Ces derniers représentent donc un fort potentiel de réhabilitation et de nouveaux propriétaires se sont d'ores et déjà engagés dans cette démarche.

Plusieurs poches urbaines se sont développées sur le restant du territoire sans réelle continuité entre elles ou avec le centre-bourg et de manière linéaire le long des axes routiers. Elles se situent essentiellement sur les coteaux, lesquels sont pour une grande partie impactés par des prescriptions en matière de glissements de terrains.

Cette organisation induit d'importants déplacements automobiles. Mais en dépit d'un réseau routier développé, certaines connexions entre les quartiers et le bourg-centre ou entre quartiers eux-mêmes restent encore à développer.

Les modes de déplacements doux (piétons, cycles) doivent ainsi être renforcés afin de rétablir du lien entre les différents secteurs et notamment avec le bourg-centre, dans l'objectif également de favoriser les commerces qui s'y trouvent et ceux à venir.



Une démographie qui reflète l'attractivité de son territoire

Corbarieu bénéficie d'une forte croissance démographique depuis les années 2000 et atteint aujourd'hui le nombre de 1 707 habitants.

Année	Population Corbarieu	Pourcentage d'évolution de la population	Population Grand Montauban	Pourcentage d'évolution de la population
1999	1 279	-	63 101	-
2009	1 621	+ 27%	70 738	+ 12%
2019	1 707	+ 5%	79 428	+ 12%
2025	2 000	+ 17%	84 100	+ 6%
2030	2 200	+ 10%	89 700	+ 7%

Tableau d'évolution de la population et de projection jusqu'à 2030

La population est relativement jeune, plus jeune que la moyenne du département (plus d'un tiers a moins de trente ans et environ 20% de 30-44 ans).

La part la plus importante des ménages est celle constituée de deux personnes (un tiers des ménages), les ménages de trois et quatre personnes représentant chacun environ 15% de la population.

Ces chiffres démontrent ainsi l'attractivité de la commune pour les jeunes couples désireux de s'installer dans un cadre offrant une certaine qualité de vie et leur permettant d'accéder à la propriété.

C'est ainsi que l'on peut constater une augmentation du nombre de logements sur le territoire : 42% est postérieur à 1990 (avec près de 80 % de T4 et plus), et que 69% de la population est aujourd'hui propriétaire.

De même, le taux de résidences principales a augmenté ces dernières années, atteignant près de 92% des résidences (86 % en maisons individuelles), bien que la commune enregistre un taux de vacance de 7%, en hausse depuis quelques années.

La commune n'est pas soumise à l'obligation de proposer 20% de logements sociaux ; on dénombre ainsi vingt-huit logements locatifs sociaux sur le territoire dont vingt-quatre supplémentaires livrés durant l'été 2019.

La maîtrise de l'urbanisation et de l'évolution de la population corbarieunaise constitue une orientation essentielle pour la commune. C'est la raison pour laquelle cette maîtrise a été inscrite en tant qu'objectif dans les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire (notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Ces mêmes documents rappellent la nécessité que le développement démographique de la commune soit maîtrisé et cohérent avec le développement des équipements et services sur la commune.

Des commerces et services répondant aux besoins premiers de la population

Corbarieu dispose de commerces sur son territoire qui lui permettent de satisfaire la population dans différents domaines avec principalement une épicerie, une boucherie/charcuterie, un café-presse, un restaurant, un bureau de poste, un coiffeur, deux médecins et un cabinet d'infirmerie, un psychologue, deux garages et différents artisans du bâtiment (plombier, menuisier, maçon, ...), un commerce de produits locaux (Carretou).

Ces services permettent donc de répondre à la demande première des habitants mais ne sont pas suffisants, contraignant la population à se tourner vers les grandes surfaces commerciales, notamment celles d'Alba Sud et de Sapiac (situées chacune à dix minutes de Corbarieu), dont l'offre est parfois plus complète et adaptée aux rythmes de vie de la population en termes d'horaires et de proximité de ces commerces par rapport à leur lieu de travail.

En effet, la part de la population active représente un taux d'environ 70% de la population totale dont moins de 15% travaillant sur Corbarieu.

Les services à la population (publics et associatifs)

Au-delà de l'offre commerciale, la commune a su doter son territoire d'équipements publics afin d'offrir à sa population les principaux services : une école maternelle et une école primaire, une cantine scolaire, un centre de loisirs sans hébergement durant la période scolaire, une bibliothèque, une école de musique, une salle des fêtes, un centre de secours.

Il convient d'ajouter à cela les équipements sportifs et de loisirs avec les deux terrains de football, le terrain de tennis en libre-service, le city stade, le terrain de pétanque, une aire de jeux pour enfants, mais également les chemins de randonnée et le ponton le long du Tarn qui confèrent également à ce territoire une vocation touristique.

En effet, le ponton dispose de cinq anneaux qui lui garantissent une fréquentation régulière durant la saison touristique, les chemins de randonnée permettant notamment de relier les berges au centre-ville et ainsi aux touristes d'accéder aux commerces qui s'y trouvent.

La présence de ce ponton constitue un atout qui permet ainsi à la commune de s'inscrire dans le cadre du projet de revalorisation du Tarn que souhaite mener le Grand Montauban et qui est inscrit au sein de la feuille de route du Grand Site Occitanie Montauban. Une première étape sera franchie avec l'intégration prochaine de ces pontons dans les outils de communication et de promotion mis en place par l'Office de Tourisme du Grand Montauban.

Cette offre de service est enrichie par le secteur associatif avec plus d'une dizaine d'associations intervenant dans tout domaine.

Parmi les actions de ces associations, il convient notamment de relever l'organisation durant chaque période estivale du festival « El Mediodia » autour de la culture hispanique et latino-américaine et qui contribue à l'attractivité de la commune en proposant des concerts, initiation et démonstration de danses, stages de théâtre et autres animations à l'attention des locaux mais également des touristes.

La transition énergétique

Dans le cadre des engagements pris à l'échelle du Grand Montauban et rejoignant les objectifs de la Région Occitanie, Région à Energie Positive (REPOS), la commune a engagé de nombreux actions visant à la transition énergétique et écologique de son territoire : la rénovation énergétique de ses bâtiments publics (école, salle des fêtes, mairie, ...), la rénovation du parc d'éclairage public avec le passage à l'éclairage par LED, la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques, le passage au zéro-phyto.

L'école primaire de Corbarieu dispose en outre du label E3D « Ecole en Démarche globale de Développement Durable » afin d'intégrer les enjeux de développement durable dans les projets éducatifs.

Diagnostic et identification des enjeux

Corbarieu est soumise à de nombreuses contraintes environnementales (Tarn et risque inondation, mouvements de terrain) cumulées à un manque de maîtrise foncière des terrains constructibles qui limitent ses possibilités de développement et ne lui permettent pas de tirer pleinement profit de la proximité de la Ville de Montauban, que ce soit sur le plan démographique ou économique.

Ces mêmes contraintes lui ont cependant permis de conserver un caractère rural qui contribue aujourd'hui à son attractivité en permettant à la population d'y trouver un cadre de vie accueillant complété par une offre de services répondant à leurs besoins premiers.

L'évolution de la démographie constatée ces dernières années sur la commune confirme son attractivité et devrait encore être croissante au regard des projets envisagés sur le territoire (LGV GPSO et gare LGV) et de l'arrivée croissante d'une population désireuse de s'éloigner de la métropole toulousaine.

Il appartient donc à la commune de créer les conditions pour accueillir cette nouvelle population et de se doter de services et équipements qui seront susceptibles de répondre à une demande croissante, et ce en dépit des contraintes qui sont les siennes.

Malgré ces différentes contraintes, le PLU de la commune de Corbarieu a permis de fixer des orientations et de définir les secteurs qui peuvent accueillir à la fois des activités économiques et des zones résidentielles. Les projets actuels et ceux à venir de la commune en sont le résultat.

En terme d'aménagement, l'enjeu pour la commune est de poursuivre ce travail de prospective et de planification. Elle souhaite ainsi mettre en place une politique visant à limiter le mitage et à densifier les dents creuses identifiées sur le territoire. Ces différentes politiques doivent cependant être menées en gardant comme objectif de veiller à maîtriser son évolution afin de conserver le cadre paysager et la qualité de vie qui la caractérisent.

La finalité pour Corbarieu est de développer les secteurs dans lesquels elle dispose déjà de nombreux atouts pour en faire des zones centrales et d'attractivité à la fois pour ses administrés et pour ceux des communes riveraines. L'objectif est ainsi que la commune ne soit pas seulement une alternative mais la destination première pour de nombreux usagers. Cela concerne notamment :

- le secteur du commerce en créant une zone dédiée qui doit permettre de modifier les usages des corbarieunais qui sont tournés vers l'extérieur mais également d'attirer la population des communes voisines telles que Saint-Nauphary ou Reyniès ;
- les équipements sportifs qui sont d'ores et déjà pour partie fréquentés par les habitants d'autres communes voisines ;
- son cadre de vie et l'itinérance douce afin de développer et renforcer le maillage existant sur la commune et à l'échelle du Grand Montauban. La commune pourra s'appuyer ici sur le schéma directeur cyclable en cours d'élaboration par la communauté d'agglomération dans lequel sont étudiées les liaisons et la signalétique à mettre en place pour valoriser le territoire (exemple : liaison Montauban-Corbarieu le long du Tarn et jusqu'à l'entrée de la commune au droit de la future zone commerciale).

ATOUS	FAIBLESSES
- Un cadre garantissant une certaine qualité de vie	- Une disponibilité foncière limitée du fait de contraintes environnementales : zone inondable

- Une commune située à proximité d'axes routiers/autoroutiers majeurs sur le département - Une croissance démographique constante - Une population majoritairement jeune et constituée de propriétaires - Une offre de services actuellement adaptée aux besoins premiers de la population - La proximité des zones d'emploi (Montauban, notamment ZA Albasud, zone logistique) - PCAET : politique incitative à l'attention des administrés pour développer les EnR (aides chauffe-eau solaire) et en faveur de la mobilité douce (aides vélo-cargo), promotion des circuits courts au profit des cantines scolaires, transports à la demande	rouge au centre du village, contraintes archéologiques, zone de mouvements de terrain. - Une population active tournée vers les services et les emplois de la ville de Montauban - Un cœur de ville avec des commerces de proximité fragiles - Insuffisance du nombre de locatifs, notamment sociaux, et de petits logements (T2 et T3) - Un étalement urbain - Une dispersion de l'habitat en hameaux
OPPORTUNITES	MENACES
- L'arrivée de la LGV et la construction d'une gare sur l'agglomération - Mise en place d'une réflexion relative au développement d'autres formes urbaines (exemple : mitoyenneté) - Schéma directeur cyclable en cours d'élaboration par le Grand Montauban - Elaboration d'une politique foncière sur la commune - Présence de l'EPFL sur le territoire	- Devenir une ville dortoir : Veiller au maintien de la vitalité du centre-ville face à l'agglomération voisine et aux grands centres commerciaux - Une pression foncière liée à l'arrivée de la LGV avec une éventuelle inflation des prix du foncier

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La commune de Corbarieu dispose des équipements et des services premiers requis par des administrés. Faisant l'objet d'une attractivité continue depuis plusieurs années, elle doit aujourd'hui pouvoir compléter l'offre présente sur son territoire tout en préservant la qualité de vie qui la caractérise. L'objectif des actions qui seront mises en œuvre sera de développer davantage les activités sur le village (commerciales, sociales, associatives, ...) et de rétablir de la cohésion dans la vie de ses habitants.

Pour ce faire, la commune prévoit d'agir sur différents leviers afin de :

- Développer les équipements et les services pour répondre à la demande de la population actuelle et future.
Pour maintenir le dynamisme et l'attractivité de son territoire, la commune de Corbarieu entend développer ses équipements et services dans plusieurs secteurs afin de fournir une offre dès plus complète à ses administrés :
 - en premier lieu dans le secteur économique, avec le concours du Grand Montauban s'agissant d'une compétence communautaire, en créant des zones d'activités commerciales qui permettraient de regrouper les commerces déjà existants et d'en attirer de nouveaux,
 - en second lieu, en créant des équipements publics supplémentaires au regard d'une demande croissante et de la perspective d'évolution de la population ces prochaines années (équipement scolaires, sportifs, culturels),

- enfin, en créant des structures d'accueil de services publics, que ce soit dans le domaine social ou médical, afin que les corbarieunais disposent sur la commune de tous les services et ne soient pas ainsi contraints de se rendre sur les communes voisines pour en bénéficier.

- Permettre l'accueil de nouvelles populations et faciliter le maintien sur la commune de la population actuelle par la construction de nouveaux logements locatifs, notamment sociaux. Ainsi, pour le parc existant, des actions visant à la rénovation énergétique des logements et le maintien à domicile des propriétaires occupants sont en œuvre depuis longtemps sur le territoire. La dernière opération d'amélioration de l'habitat menée entre 2012 et 2017 avec un volet renouvellement urbain, a donné des résultats bien en dessous des objectifs. Ces actions devraient être poursuivies d'autant plus que 30 % des propriétaires occupants de la commune sont éligibles aux aides de l'ANAH, ce taux s'élevant à 60 % pour les ménages de plus de 60 ans.
- Maintenir un cadre de vie de qualité :
La commune de Corbarieu souhaite favoriser l'évolution démographique et économique de son territoire mais cette évolution doit être maîtrisée afin de conserver sa qualité de vie. Pour cela, la commune souhaite maintenir et développer :
 - d'une part, le lien social entre les administrés à travers la création de parcs publics ou de jardins partagés ;
 - d'autre part, la cohésion entre les quartiers, en développant les voies douces reliant à la fois le centre, les différents hameaux et le Tarn et tenant compte de la création de nouveaux équipements sur la commune, ainsi que les chemins de randonnée avec les communes limitrophes qui peuvent bénéficier à la fois à la population locale et à celle touristique.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		Court terme (2019-2021)	Moyen terme (2022-2027)	Long terme (2028-2033)
AXE 1 – DÉVELOPPER DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES RÉPONDANT À LA DEMANDE DE LA POPULATION				
Action 1.1 – Favoriser la vie commerçante en centre-ville	Projet 1.1.1 : Aménagement d'une zone à vocation commerciale avec des commerces d'hyper proximité	X		X
	Projet 1.1.2 : Aménagement d'une zone d'accueil d'une station-service/station de lavage	X		
Action 1.2. – Création et adaptation des équipements publics	Projet 1.2.1. : Création d'un troisième terrain de football	X	X	
	Projet 1.2.2. : Construction de nouveaux ateliers municipaux		X	
	Projet 1.2.3. : Extension de l'école			X
	Projet 1.2.4. : Création d'une nouvelle salle à l'usage des administrés et associations			X
Action 1.3. – Création de structures à vocation de service public	Projet 1.3.1 : Création d'une maison de santé		X	
	Projet 1.3.2 : Création d'une micro-crèche		X	
AXE 2 – AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE LA POPULATION				
Action 2.1 – Programme d'Intérêt Général-Habitat	Projet 2.1.1 : Amélioration de l'habitat des propriétaires occupants	X		
	Projet 2.1.2 : Amélioration de l'offre locative privée conventionnée	X		
Action 2.2 – Construction de logements locatifs	Projet 2.2.1 : Construction de 24 logements locatifs sociaux (livrés second semestre 2019)	X		
AXE 3 – MAINTENIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ				
Action 3.1 – Créer des lieux de rencontre favorisant le lien social	Projet 3.1.1 : Création de jardins partagés	X		
	Projet 3.1.2 : Aménagement des entrées de ville : création de parcs/parcours santé		X	
Action 3.2 – Renforcer le lien entre quartiers et centre-ville ainsi qu'avec les communes limitrophes	Projet 3.2.1 : Aménagement de voies douces	X	X	
	Projet 3.2.2 : Aménagement de chemins de randonnée		X	

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
AXE 1 – DÉVELOPPER DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES RÉPONDANT À LA DEMANDE DE LA POPULATION				
Action 1.1 – Favoriser la vie commerçante en centre-ville	Projet 1.1.1 : Aménagement d'une zone à vocation commerciale avec des commerces d'hyper proximité	X	X	X
	Projet 1.1.2 : Aménagement d'une zone d'accueil d'une station-service/station de lavage		X	X
Action 1.2. – Création et adaptation des équipements publics	Projet 1.2.1. : Création d'un troisième terrain de football	X	X	
AXE 2 – AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE LA POPULATION				
Action 2.1 – Programme d'Intérêt Général-Habitat	Projet 2.1.1. : Amélioration de l'habitat des propriétaires occupants	X	X	X
	Projet 2.1.2. : Amélioration de l'offre locative privée conventionnée	X	X	X
Action 2.2 – Construction de logements locatifs	Projet 2.2.1. : Construction de 24 logements locatifs sociaux (livrés second semestre 2019)	X		
AXE 3 – MAINTENIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ				
Action 3.1 – Créer des lieux de rencontre favorisant le lien social	Projet 3.1.1. : Création de jardins partagés	X	X	
Action 3.2 – Renforcer le lien entre quartiers et centre-ville ainsi qu'avec les communes limitrophes	Projet 3.2.1 : Aménagement de voies douces			X

Plan de la commune de Corbarieu et localisation des projets 2019-2021



Axe 1	Fiche action 1.1
Développer des équipements et services répondant à la demande de la population	Favoriser la vie commerçante en centre-ville
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Corbarieu dispose sur sa commune d'un certain nombre de commerces qui permettent de répondre à la demande première de la population. Cette offre doit cependant être renforcée et la commune doit créer les conditions pour attirer mais également maintenir les commerces sur son territoire. Elle aura ainsi pour objectif d'aménager les secteurs dont elle a la maîtrise foncière afin de favoriser le regroupement des commerces déjà présents sur une seule et même zone identifiable pour la population mais également d'attirer des commerces nouveaux.	
Objectifs stratégiques	
<u>Objectifs généraux :</u> • Maintenir et développer l'attractivité économique de la commune. • Créer de l'emploi sur la commune. <u>Objectifs opérationnels :</u> • Maintenir une offre de service adaptée à la demande.	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 1.1.1. : Aménagement d'une zone mixte

Descriptif : Des locaux seront créés :

1. afin d'héberger des commerces de bouche et de services (épicerie, restaurant, coiffeur, boulangerie, La Poste, ...). Une partie de ces services est déjà présente sur la commune et l'objectif est de les regrouper et de les renforcer en améliorant leur accès au profit des habitants. Des locaux supplémentaires seraient également disponibles pour d'autres services à développer sur la commune.
2. afin d'aménager des logements locatifs en R+1.

Maître d'ouvrage : A définir

Coût estimatif : 1 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

- ☒ 2019 (étude d'opportunité)
- ☒ 2020
- ☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Commune de Corbarieu/ GMCA, Chambre de commerce et d'Industrie, Chambre des métiers, Initiative Montauban Tarn-et-Garonne, CAUE

Partenariat financier : CD 82 (dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique pour les dépenses liées uniquement aux services publics), Etat, GMCA (sous réserve du portage de l'opération)

Région : voir dispositifs d'interventions régionales en faveur du logement



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Indicateur de réalisation :

- Nombre de superficies commerciales disponible.

Indicateur de résultat :

- Nombre de commerces implantés sur le secteur.

Projet 1.1.2. : Aménagement d'une zone d'accueil d'une station-service/station de lavage

Descriptif : La commune met à disposition d'une société privée un terrain pour qu'elle puisse implanter une station-service et une station de lavage, celles-ci étant actuellement absentes sur la commune contraignant les habitants à se rendre sur les communes voisines.

Maître d'ouvrage : Société privée (Louda)

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☒ 2021



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Indicateur de réalisation :

- Nombre de pompes et points de lavage implanté.

Indicateur de résultat :

- Taux de fréquentation de la station-service/station de lavage.

Axe 1

Fiche action 1.2

PROJET

Développer des équipements et services
répondant à la demande de la population

Création et adaptation des équipements publics

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les besoins et les attentes de la population évoluent constamment et la commune doit pouvoir répondre à cette évolution en adaptant régulièrement ses équipements publics. L'adaptation de ces équipements contribue également à l'attractivité de la commune en favorisant son dynamisme et la cohésion de la population. Elle contribue au « bien-vivre ensemble », également identifié comme un enjeu prioritaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Objectifs stratégiques

Objectifs généraux :

- Répondre aux besoins et demandes de la population, en tenant compte de leur évolution.
- Maintenir l'attractivité de la commune grâce à un nombre d'équipements adapté et de qualité.

Objectifs opérationnels :

- Anticiper les besoins en adaptant l'offre d'équipements dans le domaine sportif.
- Adapter les équipements publics pour tenir de l'évolution des charges de la commune.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 1.2.1. : Création d'un troisième terrain de football

Descriptif : Compte tenu de la forte fréquentation des terrains actuels par les associations sportives, la commune souhaite aménager un troisième terrain pour l'école de football qui soit praticable toute l'année (zone inondable).

Maître d'ouvrage : Commune de Corbarieu

Coût estimatif : 112 000 €

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

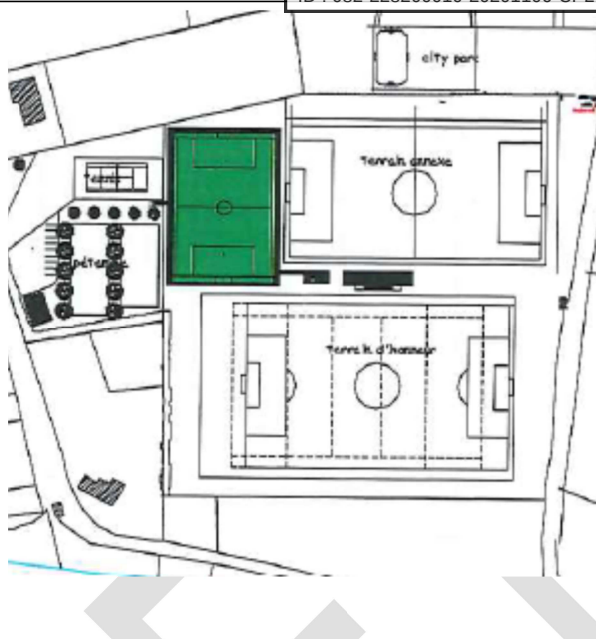
☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Région, CD 82, Grand Montauban, Etat



Projet d'implantation du terrain



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Indicateur de réalisation :

- Nombre de m² d'infrastructures créés.

Indicateur de résultat :

- Taux de fréquentation de l'équipement.

Axe 2

Fiche action 2.1

Améliorer les conditions d'accueil et de maintien de la population

Programme d'Intérêt Général-Habitat

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération a lancé une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui s'est achevée fin 2018.

Suite à cette étude et au Comité de pilotage du 5 avril 2019 il a été décidé de mettre en place à compter de 2019 :

- une OPAH-Renouvellement urbain axée sur le cœur de ville de Montauban,
- un Programme d'Intérêt Général sur l'ensemble du territoire communautaire pour une durée minimum de trois ans.

Cette décision a été prise au regard des éléments suivants :

- dysfonctionnement important de l'habitat privé constaté sur le cœur de ville de Montauban et nécessitant un volet « renouvellement urbain », contrairement aux autres communes qui ne sont concernées que par des problématiques d'amélioration des logements existants vieillissants,
- identification de deux enjeux principaux que sont la rénovation énergétique des logements et le maintien à domicile des propriétaires occupants à revenus modestes,

- identification d'un enjeu secondaire qui est la mise en place sur le marché d'une offre locative de qualité à loyer maîtrisé.

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants (sous conditions de ressources) et aux propriétaires bailleurs pour leur permettre d'améliorer leur habitat.

Les conventions d'OPAH-RU et de PIG ont été signées le 8 juillet 2019 pour une prise d'effet au 16 septembre 2019 (assistance d'un bureau d'étude pour le montage des dossiers).

Objectifs stratégiques

Objectifs généraux :

- Améliorer l'efficacité énergétique des logements des ménages les plus modestes.
- Disposer de logements locatifs performants, adaptés et suffisants pour répondre à la demande sur le territoire.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements et le maintien des propriétaires occupants à revenus modestes.
- Mettre sur le marché une offre locative de qualité à loyer maîtrisé.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 2.2.1. : Amélioration de l'habitat des propriétaires occupants

Descriptif : De nombreux logements sur la commune de Corbarieu sont soit anciens et mal isolés, soit insuffisamment adaptés pour permettre le maintien à domicile de leurs occupants. Le PIG vise à inciter et à aider les propriétaires occupants à engager des travaux soit pour en améliorer l'efficacité énergétique, soit pour l'adapter au vieillissement et la perte d'autonomie et permettre ainsi leur maintien à domicile.

Maître d'ouvrage : Propriétaires

Coût estimatif/prévisionnel :

15 000 000 € sur l'ensemble du territoire avec un PIG estimé à 5 843 000 €.

Calendrier prévisionnel :

☒	2019
☒	2020
☒	2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : GMCA, CAF, Commune de Corbarieu, SACICAP MIDI HABITAT, Action Logement Services, Région Occitanie.

Partenariat financier : ANAH (subventions), GMCA, SACICAP MIDI HABITAT (prêts), Action Logement

		P B	PO énergi e	PO autonomi e	PO logemen t indigne	Tota l PO
Objectif s annuels	Année 1	10	80	40	2	122
	Année 2	10	90	40	3	133
	Année 3	10	120	40	4	164
Objectif s sur 3 ans		30	290	120	9	419
Total sur 3 ans		449 logements (PO+PB)				

Prévisionnel sur l'ensemble du territoire GMCA hors cœur de ville de Montauban

Services, Région Occitanie (éco-chèque logement).

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Indicateur de réalisation :

- Nombre de logements rénovés.

Indicateur de résultat :

- Réalisation d'économies d'énergie.
- Maintien à domicile des occupants en perte d'autonomie.

Projet 2.2.2. : Amélioration de l'offre locative privée

Descriptif : La Commune de Corbarieu présente un déficit de logements locatifs disponibles, notamment de logements à loyers plafonnés. Dans le cadre du PIG mis en place sur le territoire communautaire et notamment grâce au soutien financier apporté par l'ANAH et le Grand Montauban, les bailleurs privés seront accompagnés et encouragés à proposer des logements de qualité à loyer maîtrisé.

Maître d'ouvrage : Bailleurs privés

Coût estimatif/prévisionnel :

15 000 000 € sur l'ensemble du territoire avec un PIG estimé à 5 843 000 €.

Calendrier prévisionnel :

☒	2019
☒	2020
☒	2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Commune de Corbarieu, SACICAP MIDI HABITAT, Action Logement Services, Région Occitanie.

Partenariat financier : ANAH (subventions), GMCA, SACICAP MIDI HABITAT (prêts), Action Logement Services, Région Occitanie (éco-chèque logement).

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Indicateur de réalisation :

- Nombre de logements privés mis en location.

Indicateur de résultat :

- Augmentation du nombre de logements sociaux ou à loyers plafonnés.

Axe 2	Fiche action 2.2
<i>Améliorer les conditions d'accueil et de maintien de la population</i>	<i>Construction de logements locatifs</i>
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Corbarieu n'est pas soumise à la loi SRU et dispose de peu de logements locatifs sociaux sur son territoire. Bien que non soumise à cette obligation légale, elle doit cependant pouvoir satisfaire une demande qui est présente sur l'ensemble de l'agglomération mais également sur sa commune et favoriser les projets de logements menés par les opérateurs privés et/ou bailleurs sociaux.	
Objectifs stratégiques	
<u>Objectifs généraux :</u> • Disposer de logements locatifs suffisants pour répondre à la demande sur le territoire. <u>Objectifs opérationnels :</u> • Mettre sur le marché une offre locative de qualité à loyer maîtrisé.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
Projet 2.2.1 : Construction de 24 logements locatifs sociaux Descriptif : L'opération des « Vergers de Corbarieu » intègre la construction de 24 logements locatifs sociaux au sein d'un lotissement à l'entrée de la commune, sur un terrain jouxtant la future zone commerciale : - seize logements financés en PLUS qui correspondent aux typologies suivantes : trois T3, onze T4, deux T5. - huit logements financés en PLAI qui correspondent aux typologies suivantes : sept T3 et un T5. Maître d'ouvrage : SA des Chalets Coût estimatif : 2 659 720 €.	

Calendrier prévisionnel :

- ☒ 2019 (livrés second semestre 2019)
☐ 2020
☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Etat (aides à la pierre),
GMCA.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTIONIndicateur de réalisation :

- Nombre de logements construits.

Indicateur de résultat :

- Nombre de nouveaux foyers sur la commune.

Axe 3	Fiche action 3.1.
<i>Maintenir un cadre de vie de qualité</i>	<i>Créer des lieux de rencontre favorisant le lien social</i>
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La qualité de vie et le cadre de vie, le sentiment de « bien vivre ensemble », font partie des principales préoccupations de la commune de Corbarieu. Elle souhaite donc poursuivre ses efforts dans les années qui viennent, dans une logique de cohésion sociale, au service de l'attractivité de son territoire, faisant du renforcement du « bien vivre ensemble » un axe prioritaire de son projet. La mise en œuvre de cet objectif passera nécessairement par l'aménagement de lieux de rencontre et d'échanges de la population, mais également par la création de liaisons douces entre quartiers qui contribuera à rétablir du lien entre eux.	
Objectifs stratégiques	
<u>Objectifs généraux</u> • Répondre de façon optimale aux besoins et demandes des habitants du territoire, en tenant compte de leur évolution. • Maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire. <u>Objectifs opérationnels :</u> • Aménager le territoire afin de créer des lieux de rencontre de la population.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 3.1.1 : Création de jardins partagés

Descriptif : La commune a décidé de créer une zone pour l'aménagement de jardins partagés. Cette zone est située à l'intérieur du village, proche de la future zone commerciale et de nombreux logements sociaux. Les jardins seront mis à disposition d'une association afin que, par son action, celle-ci permette un large accès des jardins à l'ensemble des habitants. Cette action contribuera au renforcement du lien social entre les administrés et pourra servir de support à des animations à destination des scolaires et à toute autre animation à caractère environnemental.

Maître d'ouvrage : Commune de Corbarieu

Coût estimatif : 70 000 €

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

☐ 2021

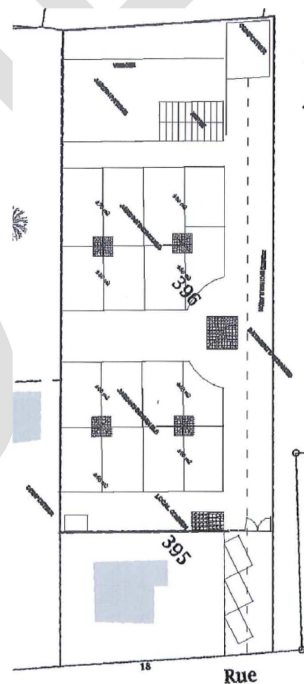
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SIRTOMAD, Association Campagne Vivante, GMCA (services sociaux), CAUE

Partenariat financier : Région, CD 82, SIRTOMAD, Grand Montauban



Projet d'implantation des jardins



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Indicateur de réalisation :

- Nombre de jardins créés.

Indicateur de résultat :

- Nombre d'adhérents de l'association.
- Taux de fréquentation.

Projet 3.2.1. : Aménagement de voies douces

Descriptif : L'objectif est ici de rétablir de la cohésion entre les quartiers de la commune en développant les cheminements piétons reliant le centre et les hameaux.

Maître d'ouvrage : GMCA

Coût estimatif : 250 900 € HT

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☒ 2021 : chemin du Loup

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : CD 82, Région

Partenariat technique : CAUE



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Indicateur de réalisation :

- Nombre de kilomètres de chemins aménagés.

Indicateur de résultat :

- Taux de fréquentation.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie du Grand Montauban, la préservation et la redynamisation des bourgs centres constitue une mesure opérationnelle spécifique relevant de l'enjeu n°4 « organiser le territoire dans une perspective d'aménagement équilibré, durable et partagé » avec pour objectif stratégique de « favoriser la dynamique et la vitalité des centralités du territoire ».

Les axes stratégiques du Projet de développement et de valorisation de la commune de Corbarieu s'inscrivent également dans le cadre des autres enjeux et objectifs définis par le Contrat Territorial Occitanie du Grand Montauban et qui relèvent des thématiques suivantes :

Enjeu n°1 : Conforter l'attractivité économique du territoire en tant que moteur de sa compétitivité, de sa croissance et de l'emploi, lequel comporte les objectifs suivants :

- Accroître l'offre d'accueil et de services aux entreprises,
- Grand site Occitanie : Développer l'économie touristique en s'appuyant sur le fort potentiel culturel et patrimonial.

Enjeu n°2 : Affirmer l'excellence environnementale du territoire pour préserver la qualité de vie et devenir une référence en matière de développement, lequel comporte les objectifs suivants :

- Accroître l'excellence environnementale, le patrimoine naturel et le cadre de vie,
- Accompagner la transition énergétique,
- Promouvoir les transports durables et la mobilité bas carbone.

Enjeu n°3 : Promouvoir le « bien-vivre » ensemble par l'accompagnement de la population dans une logique de proximité et de cohésion, lequel comporte l'objectif suivant :

- Renforcer les équipements et les services à la population.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Corbarieu et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...),
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,

- études rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Corbarieu et la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban pour la période 2018/2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn-et-Garonne

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne, comme cela a été fait dans le cadre des précédentes contractualisations, s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et **dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.**

Globalement, les aides départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser **d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.**

Au titre des mesures opérationnelles proposées dans le contrat Bourg-Centre de Corbarieu, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des **bâtiments communaux**, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec par exemple l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public). Citons aussi les aides à la création ou la **réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions** et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoient aussi un **large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat.** Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les **travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre** qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immeubles.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités **dans le maintien du dernier commerce pour les communes de moins de 1500 habitants.**

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les

monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les **objets mobiliers communaux** classés et inscrits. Il favorise aussi la **restauration du patrimoine architectural et culturel**. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture.

Notons que pour ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

- **Ingénierie des territoires**

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'**ingénierie territoriale** par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des **frais d'animation et d'ingénierie territoriale**, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de **25% maximum du coût HT des dépenses**.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- **pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée,**
- **pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.**

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la **conduite d'études externes liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15% des coûts externes**.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer **une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par l'article L.3232-1-1 du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants**.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (**communes de moins de 5 000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants**) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- **une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération** (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale),
- **une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles** dans la limite de **5 jours d'intervention par an**.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban

L'intervention et la contribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban au profit de la commune de Corbarieu se concrétisera au travers :

- de l'ingénierie : la commune de Corbarieu disposera de l'appui et de l'accompagnement du Service des Politiques Territoriales et de la Direction Générale Attractivité de la Communauté d'Agglomération durant les phases d'élaboration et de mise en œuvre du présent contrat Bourg-centre ;
- de la mise en œuvre de certains projets : certains projets relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, celle-ci en assurera la maîtrise d'ouvrage et le portage financier (voirie/mobilité douce, développement économique, tourisme) ;
- du soutien financier apporté à certains projets : pour les projets relevant de la compétence communale, le Grand Montauban pourra apporter son soutien au travers de fonds de concours dans les conditions fixées par le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée du Grand Montauban 2018-2021.

Article 10 : Contributions du CAUE à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn-et-Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants :

- Dans le cadre de la restructuration commerciale de la ville, le CAUE peut réaliser une note d'enjeu sur la qualité des aménagements à réaliser (intégration paysagère, urbaine et architecturale) ainsi que sur les liaisons avec le centre bourg et de l'impact sur l'entrée de ville.
- Dans le cadre de l'aménagement des déplacements doux, le CAUE peut réaliser un pré-programme pour définir un cahier des charges pour réaliser un schéma des mobilités et en particulier les relations entre les équipements, les espaces publics de la ville et le Tarn. Avec le concours de l'EIE porté par le CAUE, il peut également organiser des ateliers débat pour faciliter les changements du quotidien (débat, film ...).
- La liaison avec le Tarn peut donner lieu à des analyses circonstanciées du CAUE pouvant se traduire par des notes d'enjeux, des croquis, des schéma ou cahier des charges pour réaliser un plan de référence (étude de programmation urbaine à cours, moyen et long terme planifiée dans le temps).
- Dans le domaine de l'habitat le CAUE peut apporter son expertise pour la réhabilitation des façades, participer à la réflexion de la politique foncière, contribuer au cahier des charges pour l'instauration d'une OPAH.
- Le CAUE est la structure porteuse de l'Espace Info Energie (EIE) du département. Cela permet à toutes personnes qui le sollicitent d'obtenir un conseil pour l'amélioration de son habitat en terme d'économie d'énergie.

- La création des lieux d'accueil et l'aménagement des services publics peuvent être accompagnés par le CAUE soit par une étude de faisabilité, une note d'enjeux, un préprogramme, une contribution à la réalisation d'un concours de maîtrise d'œuvre. Cet accompagnement, peut être sollicitée tant pour le parc public, les berges du Tarn, les parkings, les jardins familiaux. Ceci permettra à la municipalité de valider la bonne méthode pour réaliser ces aménagements.
- Dans le cadre de la mise en place de la politique foncière de Corbarieu, le CAUE peut contribuer à l'analyse paysagère des sites et de leurs usages et ainsi constituer une aide à la décision à partir d'une note d'enjeux.
- Le CAUE assurera une dimension de médiation à la demande des élus sur des thèmes définis préalablement issue du contrat bourg centre.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Corbarieu,
- la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban,
- la Région,
- le Département de Tarn-et-Garonne,
- le CAUE.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Corbarieu.

- les services de l'Etat : DDT, DIRECCTE,
- l'EPFL.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Corbarieu et la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à le

Le Maire de Corbarieu

**La Présidente
de la
Région Occitanie**

**Le Président
du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne**

Aline CASTILLO

Carole DELGA

Christian ASTRUC

**La Présidente
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Montauban**

**La Présidente
du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et
de l'Environnement de Tarn-et-Garonne**

Brigitte BAREGES

Colette JALAISE